

## **I FINANCES**

### **A] TAUX FISCALITE LOCALE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'augmentation des bases prévisionnelles que laisse apparaître l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, il explique toutefois qu'après analyse il est apparu qu'une augmentation de **4.69 %** était nécessaire pour couvrir les prévisions votées au budget primitif 2016.

Le conseil municipal, après vote : 10 pour 1 Contre arrête les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.44 % (soit + 5%)
- Taxe foncière sur le bâti : 17.86 % (soit +5%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 60.43 % (soit 0%)

### **B] SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Votées en 2016</b>
ECOLE PRIMAIRE	2 000 €
LIGUE CANCER	100 €
CHASSE	1 000 €
POMPIERS SALSES	400 €
CROIX ROUGE	150 €
BELOTE	150 €
COMITE ANIMATION	10 000 €
TERRE DE PIERRE	1 000 €
Ecole Catalane La Bressole	100 €
ASSOCIATION CULTURELLE	2 000 €
GYMNASTIQUE	600 €
LES AMIS DU CHATEAU	400 €
CAVALIERS DES ESCOUMETTES	200 €
Fun Sport	1 000 €

## C) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le Conseil Municipal adopte après vote 10 pour 1 Contre un Budget primitif équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
<u>1 096 337 €</u>	<u>1 096 337 €</u>
Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
<u>307 590 €</u>	<u>307 590 €</u>

## II URBANISME

### A) GESTION FORETS DOMANIALES :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en préalable à la rédaction d'un plan de gestion pour la forêt communale, il y a lieu d'actualiser l'emprise foncière bénéficiant du régime forestier et précise que cette mise donne lieu à une procédure de distraction des parcelles bénéficiant du régime forestier et simultanément d'application du régime forestier pour les parcelles propriétés de la commune listées ci-dessous et dont la surface cumulée est de **55ha 51a 15ca**.

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
Opoul-Périllos	A	627	Los Bibes	0.5920
	A	628	Los Bibes	17.3100
	A	642	Los Bibes	0.1120
	A	649	Los Bibes	7.3700
	A	727	Los Borgues	0.2400
	A	729	Los Borgues	1.0000
	A	732	Los Borgues	0.3500
	A	987	Los Borgues	10.3888
	B	2084	Lo Casteill	9.8450
	C	353	Ribe de la Bassette	0.5200
	C	356	Ribe de la Bassette	0.6240
	C	360	Ribe de la Bassette	0.8160
	C	361	Ribe de la Bassette	1.8080
	C	930	Ribe de la Bassette	0.2349
	C	932	Ribe de la Bassette	4.3008
<b>Contenance totale</b>				<b>55.5115</b>

Le Conseil Municipal, décide de distraire du régime forestier les parcelles cadastrales qui en bénéficiaient jusqu'à ce jour, et d'appliquer le régime forestiers aux parcelles listées dans le précédent tableau, pour une surface totale de 55ha 51a 15ca.

### B) BAIL LOGEMENT 15 RUE DE LA TOUE :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Avril, portant attribution d'un logement sis 15 Rue de la Toue à Mme NERODILOVA Eva

Considérant que l'intéressée renonce pour des raisons personnelles à ce logement.

Le Conseil Municipal prend acte de la renonciation et reconnaît la vacance de l'immeuble sis 15 Rue de la Toue.

### IV QUESTION DIVERSES :

Vu par Nous Jean-François CARRERE, Maire de la Commune d'OPOUL-PERILLOS pour être affiché à la porte de la Mairie 20 Avril 2016